



ARNEX-SUR-ORBE

Demande de location POUR MANIFESTATION PRIVEE à but non-lucratif de la zone de Bulande d'Arnex-sur-Orbe

prière de remplir tous les champs

Date de la manifestation _____

Horaires (début et fin): _____

Genre manifestation : _____ Personnes prévues : _____

Personne responsable de la location

Nom/prénom : _____

société : _____

adresse complète : _____

e-mail : _____ no portable : _____

No Iban et son titulaire (retour caution) : _____

Votre choix avec options	village	extérieur	Total
Buvette 48 places	150	200	
Supplément accès grande cuisine avec vaisselle	50	50	
Salle de réception 108 places	200	300	
Cantine	150	250	
Place de fête (salle de réception et cantine)	300	450	
Usage grande cuisine avec vaisselle	100	100	
Enterrement (forfait)	50		
Assemblée - Salle de réception	100	100	
Assemblée - Buvette	50	50	
Forfait jour supplémentaire (possible 1/2 jour avant ou après location)	100	100	
Table de cantine pour extérieur (10.-/pièce)	10		
Utilisation supplémentaire de sac poubelle (6.-/pièce)	6		
Remplacement vaisselle, ustensile, autres selon inventaire fin			
Heures de remise en état des locaux par le concierge	50		
Caution CASH à la remise des clés (retour à l'état des lieux)	60	1	
Linges, 1 sac poubelle et produits de nettoyage sont compris dans les prix de location			

La réservation prend effet après la réception du formulaire de demande de location, ainsi que du versement de la caution de 200 frs. sur le compte IBAN N° CH47 0900 0000 1000 8089 3.

Le paiement de la caution de 200 frs n'est plus demandé aux sociétés du village.

En cas d'annulation dans les 15 jours avant la date de réservation, la location complète est due (sauf mesures sanitaires) et seule la caution sera remboursée.

COVID-19: Le locataire s'engage à faire appliquer les directives Fédérales et Cantonales en vigueur.

La Municipalité se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés lors de manifestation.

De part sa signature, l'organisateur atteste de sa présence sur les lieux de la manifestation. Il confirme que les renseignements complétés sur le présent formulaire sont exacts et il s'engage à faire respecter les directives du règlement de location en vigueur durant la manifestation, en particulier l'art. 10 relatif au stationnement des véhicules et aux nuisances sonores.

Concernant la remise des clefs, le locataire doit prendre contact 5 jours avant la manifestation avec la personne responsable au 077/ 269 04 69

Date :

Signature :